

Association et travail social : Dette réciproque, destin commun ?¹

par *Philippe LYET*, Sociologue, formateur à l'IRTESS - Dijon

Introduction

A l'occasion du centenaire de la loi du 1er juillet 1901 sur le droit d'association, il est utile de se rappeler que l'histoire du travail social et celle de l'association sont étroitement entremêlées. Ces deux réalités sociales naissent aux mêmes époques et s'appuient parfois l'une sur l'autre. Ainsi, les acteurs du travail social ont-ils souvent utilisé la forme associative pour la gestion des structures, pour s'organiser professionnellement ou pour mettre en œuvre les formations des futurs travailleurs sociaux.

La construction du travail social (et, plus largement, *L'invention du social*, selon J. DONZELOT²) et le développement de la réalité associative participent, chacun à leur manière, à une même dynamique : contribuer à retisser le lien social dans une société en mutation rapide, qui s'urbanise et s'industrialise, qui détruit les formes traditionnelles d'appartenance à des collectifs et qui, par là même, oblige la « société » à réinventer de nouvelles formes de solidarité.

Malgré ces proximités, ces deux mouvements développent aussi des dynamiques divergentes. La montée en puissance du travail social des années 1930 aux années 1980 se caractérise par un triple mouvement de professionnalisation, d'institutionnalisation et d'instrumentalisation.³ A l'inverse, le champ associatif, lorsqu'il « renaît de ses cendres » après des phases d'institutionnalisation, voit souvent émerger de nouvelles militances et de nouvelles formes de bénévolat, en proposant des projets alternatifs aux projets politiques et en existant comme un électron libre dans le champ social.

Les rapports complexes travail social/associations traduisent une relation ambiguë, dans une logique de « je t'aime, moi non plus », d'attraction/répulsion comme on peut l'observer dans les collaborations entre professionnels et bénévoles. Ces coopérations peuvent être porteuses du meilleur⁴, mais aussi du pire quand l'association, vidée de toute vie démocratique, devient une forme juridique utile pour mettre en œuvre des actions financées à moindre coût par la puissance publique.

Ce court article a pour objectif de traiter des relations tumultueuses du travail social et de l'association, et de regarder comment celles-ci se sont développées selon des problématiques et des formes différentes selon les époques.

¹ L'IRTESS (Institut régional supérieur du travail éducatif et social – Dijon) a organisé le 25 Octobre 2001 une journée d'étude transversale pour les étudiants de 1^{ère} année (éducateurs spécialisés, assistants de services sociaux, éducateurs de jeunes enfants) relative à la place des associations dans l'action sociale. Nous reproduisons ci-après l'exposé introductif de Philippe LYET, sociologue, formateur à l'IRTESS

² J. DONZELOT, *L'invention du social*, FAYARD, 1984

³ Sur ce dernier point, le débat autour de l'émergence de la notion d'intervention sociale tend à rendre compte de cette logique d'utilisation des travailleurs sociaux pour répondre à des objectifs très ciblés de politiques publiques, au détriment d'une approche où le travail social tente d'accompagner globalement les usagers dans leur logique de sujet

⁴ Par exemple, la collaboration du service social du Conseil Général et de l'association Tremplin à Seurre (21) a permis la mise en place d'actions innovantes.

Dans une première partie, nous regarderons pourquoi travail social et association participent, depuis 150 ans, à la même dynamique sociale, et en quoi le mouvement associatif a interpellé et nourri l'action politique, sociale et médico-sociale. Le regard se portera, dans une seconde partie, sur les réalités actuelles. Nous essayerons de nous demander en quoi la dynamique d'association peut renouveler le travail social, alors que se construit une nouvelle forme de société et un nouveau type de rapports entre l'individu et le collectif. Dit autrement, la question de l'association serait-elle aujourd'hui le nouvel horizon du travail social ?

I - Des histoires parallèles

A. Une mutation politique et sociologique qui naît au cœur du XIX^{ème} siècle

Il y a un siècle et plus, les relations de l'action sociale et, plus largement, de l'action publique et de l'association, se traduisent par des questionnements et des aventures politiques et juridiques. Au cours du XIX^{ème} siècle s'affirme la volonté de voir se construire un Etat moderne démocratique et de faire disparaître les « restes » de l'ancien régime. Il s'agit d'émanciper les individus de leur appartenance à des groupes non démocratiques (communautés sous la domination d'un seigneur, corporations...) et de créer une nouvelle forme d'organisation sociale et de lien social, où des individus libres et égaux en droit élisent leurs représentants, sans la présence de groupes intermédiaires pour filtrer leur volonté ou pour les contrôler. L'objectif recherché est que les seuls objets de débat politique soient les questions publiques porteuses du « bien commun universel », dit autrement de manière simple, des questions « qui concernent tout le monde ». Il s'agissait de manifester le refus que les intérêts spécifiques de groupes particuliers confisquent le débat public.

Nous sommes alors dans le contexte d'une société qui s'industrialise et s'urbanise et qui voit disparaître les communautés repliées sur elles-mêmes. Les personnes se sentent de moins en moins appartenir à des groupes fermés. De plus en plus, elles développent des pluri-appartenances, elles construisent des choix personnels⁵, elles s'affirment comme des individus qui ne peuvent plus répéter une tradition séculaire et ne veulent plus se voir imposer leur histoire et leur avenir dans un ordre social immuable.⁶ Elles se pensent dans une société en mouvement où les intérêts des individus ou des groupes sont parfois divergents.

La dynamique sociologique rejoint la dynamique politique : il ne s'agit plus d'être héritiers de communautés éternelles, il s'agit d'être co-créateurs, à égalité, d'une société à construire.

C'est ainsi que le sociologue allemand TÖNNIES⁷ propose l'idée que, dans ce contexte, faire société, c'est s'associer. Cela passe par la reconnaissance des différences mais aussi des interdépendances des individus et des groupes. Celles-ci ne se construisant plus de manière « spontanée », il est donc nécessaire de les organiser. Dans la suite de ROUSSEAU⁸, la problématique du contrat s'impose comme méthode d'organisation sociale. Passer contrat, c'est se mettre d'accord sur des objectifs et des moyens communs.

B. Le développement des associations et le développement de l'action publique et sociale : des réponses aux impasses du modèle idéal de société par contrat

Très vite, des penseurs d'origines idéologiques différentes vont critiquer la logique d'un projet qui souhaite instaurer un lien direct et exclusif entre les individus et les élus politiques pour construire la « République ». Ainsi, Alexis DE TOCQUEVILLE⁹, dans une approche dite « libérale », ou, plus tard, mais

⁵ J. ION, La fin des militants, L'Atelier, 1997

⁶ Les grands écrits fondateurs de la sociologie décrivent ces processus.

⁷ F. TÖNNIES, Communauté et société

⁸ J.J. ROUSSEAU, Du contrat social, Flammarion, 2001

⁹ A. DE TOCQUEVILLE, De la démocratie en Amérique, Laffont, 1999 (1^{ère} édition : 1835)

dans une logique différente, les solidaristes, dont le plus célèbre est Léon BOURGEOIS¹⁰ critiquent le projet « républicain ». On retrouve, chez ces différents auteurs, la crainte du risque que chacun se replie sur lui-même en oubliant le collectif quand le lien social n'est plus tenu par le sentiment d'appartenance à un destin commun.

Vers la fin du XIX^{ème} siècle, la prise de conscience de la nécessité de reconstruire la société par un travail « social » de proximité, et non pas par le simple contrat entre l'Etat et les citoyens, va conduire au développement de deux grands types de réponses. Puisque la société ne tient plus par elle-même par la commune appartenance, on estime nécessaire de structurer la société par l'action publique et de retisser le lien social par l'action sociale. Il se développe ainsi des actions spécialisées, objectifs par objectifs (défense, santé, éducation nationale, social, etc.), où des fonctionnaires occupent des fonctions sociales auparavant assurées par la communauté ou mettent œuvre des fonctions nouvelles, réponses à de nouveaux problèmes. Parallèlement, un mouvement politico-idéologique appelle à une auto-organisation locale des citoyens selon une logique d'association autour d'objectifs communs, dans un fonctionnement démocratique (qui échappe aux anciennes dominations anti-démocratiques et inégalitaires d'ancien régime)¹¹. Ces approches sont théorisées, entre autres, par Emile DURKHEIM¹², dans sa distinction célèbre entre une solidarité mécanique (qui se développe spontanément et « mécaniquement » dans un cadre communautaire) et une solidarité organique qui doit être organisée dans une dynamique sociétaire.

L'action sociale publique et l'association reposent donc au départ sur des finalités similaires mais elles se mettent en œuvre sur des objectifs et avec des moyens différents.

C. Quand l'association autour d'un problème émerge féconde l'action sociale publique

Le fait que les associations puissent nourrir l'action publique et contribuer à la construction du bien commun est une idée très contestée et l'objet de vives querelles au XIX^{ème} siècle. Les républicains craignent que les associations pervertissent le débat public en y introduisant des préoccupations liées à des intérêts particuliers. De fait, les associations vont bien être porteuses de ce que l'on peut appeler des « biens communs particuliers », c'est-à-dire des « biens » qui sont communs à une partie de la population et ce, pour le pire (gestion d'un bien au profit de particuliers, attitude éloignée de l'idée démocratique) mais aussi pour le meilleur, en portant dans le débat public des questions ignorées par la majorité des concitoyens ou par les appareils politiques ou administratifs. On sait, par exemple, aujourd'hui que les mouvements autour des premières mutuelles ont permis que se développe une réflexion collective qui a inspiré les fondateurs de la sécurité sociale. Patrick GUYOT¹³ montre par ailleurs quelle est la place fondamentale des associations dans la construction des réponses institutionnelles au problème des personnes handicapées. Ces dynamiques construisent ce que les politologues appellent la montée en généralité des problèmes collectifs. Elles contribuent ainsi à la construction de nouvelles solidarités collectives localement et nationalement.

Dans un mouvement du même ordre, les associations sont un puissant levier dans la construction des professions du champ social. La création de centres locaux ou régionaux de formation se fait souvent à l'initiative d'associations de professionnels. Parallèlement, la constitution des référentiels professionnels est parfois portée par les associations de travailleurs sociaux. Ainsi, les congrès de l'ANAS (Association Nationale des Assistants de service social) sont des moments importants dans l'évolution des débats sur les pratiques professionnelles.

On le voit, travail social et dynamique associative se sont fécondés mutuellement dans le passé. Sans ces conjugaisons diverses, le travail social ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

¹⁰ L. BOURGEOIS, Solidarité, Presses universitaires du Septentrion, 1998

¹¹ M. BARTHELEMY, Associations : un nouvel âge de la participation, Presses de Sciences Po, 2000

¹² E. DURKHEIM, De la division du travail social, PUF, 1978, (1^{ère} édition : 1893)

¹³ P. GUYOT, in BARRAL, PATERSON, STIKER, CHAUVIERE (Sous la direction de) L'institution du handicap : le rôle des associations, Presses Universitaires de Rennes, 2000

// - La dynamique d'association, nouvel horizon du travail social ?

Si, dans le passé, le « mouvement » associatif a parfois rejoint le travail social, de nouvelles dynamiques laissent entrevoir des convergences nouvelles. On peut en repérer trois : autour de l'évolution des pratiques de travail social et autour des nouvelles formes de travail partenarial où la dynamique d'association est repérable plus par les logiques de regroupements d'acteurs différents et moins par la forme juridique ; et dans le cadre des associations professionnelles où, cette fois, c'est la structure juridique de l'association « 1901 » qui est activée.

A. La dynamique d'association, grille de compréhension des formes contemporaines du lien social et méthodologie renouvelée d'intervention collective

Les formes actuelles de lien social montrent que nos contemporains se rejoignent pour « s'associer » de manière informelle et spontanée autour d'intérêts communs. Un mémoire tout à fait intéressant d'une étudiante assistante de servi-ce social¹⁴ montre, après d'autres travaux plus prestigieux, combien, chez les jeunes de quartier d'habitat social, les regroupements se font sur la base de préoccupations ponctuelles. Les « bandes » hiérarchisées d'antan n'existent plus, les groupes se font et se défont au gré des intérêts et des motivations des jeunes. Une forme d'« association » existe de fait, un « contrat » implicite lie provisoirement les personnes.

Mais nous sommes loin de l'idéal de l'association démocratique. Il n'y a pas de dynamique de construction d'objectifs communs qui transcenderaient les intérêts particuliers des individus. Ces « associations » ne s'inscrivent pas dans l'espace public, elles demeurent des groupes exclusivement privés. Elles ne développent aucun fonctionnement démocratique et reproduisent des rapports de force qui distinguent en leur sein dominants et dominés. La crainte des républicains du XIX^{ème} siècle que le développement d'associations s'éloigne de la construction du bien commun peut être réactivée aujourd'hui face à cette nouvelle logique de lien social par « association ».

Ces critiques étant affirmées, ces nouvelles formes de lien social font de la dynamique d'« association » autour d'intérêts communs un levier pour le travail social. Les membres de notre société se révèlent dans ces groupements n'être pas des individualistes forcenés, ils sont aussi en recherche d'appartenances, mêmes ponctuelles¹⁵. Il s'ouvre ainsi un espace où le travailleur social n'a pas à lutter contre une absence d'intérêt pour le rassemblement avec d'autres ; cette préoccupation existe mais elle se traduit par des pratiques qui peuvent heurter l'éthique professionnelle du secteur social.

L'intervenant social se voit offrir un « matériau » sur lequel travailler, une interaction collective à faire évoluer pour conduire les membres de ces réseaux à développer la conscience d'une solidarité plus constante.

Ces rassemblements offrent l'opportunité d'une porte d'entrée pour construire une intervention sociale d'intérêt collectif qui prolonge ou renouvelle les relations duelles qui, si elles aident la personne à trouver des solutions pratiques ou à dépasser sa souffrance, ne l'inscrivent pas dans un espace de rencontre avec d'autres individus. Mais, pour pouvoir se saisir de telles occasions, le travailleur social est invité à rencontrer les groupes dans les espaces, les temps et les rythmes de leurs rassemblements,¹⁶ et à construire une relation régulière, comme l'étudiante déjà citée l'avait fait pour son mémoire.

De telles perspectives renouvellent les approches collectives, elles conduisent à renoncer aux approches communautaires, qui sont majoritairement rejetées aujourd'hui par les individus, qui refusent le contrôle social du groupe et affirment leur autonomie. Le « modèle » de l'association d'individus autour d'un

¹⁴ N. RIBARD, Exclusion et lien social, les jeunes dans les quartiers disqualifiés, Mémoire pour le DEASS, IRTESS, Dijon, 1999

¹⁵ M. WIEVIORKA, « Identités culturelles et sociales », Informations sociales N° 66, 1998

¹⁶ D. BONDU, Nouvelles pratiques de médiation sociale, ESF, 1998

objectif limité, qui s'appuie sur leurs intérêts pour construire des interdépendances et respecte les particularités individuelles, apparaît être l'approche la plus pertinente. Celle-ci peut permettre modestement de rendre les gens acteurs d'un « segment » de leur vie. Elle peut aussi favoriser le développement (limité) d'une réflexion sur les finalités et les moyens : pourquoi est-on ensemble ? Quelles sont nos valeurs communes ? Que veut-on faire ensemble ? Comment ? Le travailleur social est alors celui qui « travaille » ce « social » pour transmuter la dynamique et socialiser les personnes à une forme d'action collective plus construite.

On retrouve des intuitions qui sont à l'origine des théories du développement social, mais adaptées à une société d'individus¹⁷ ou la conscience d'un destin commun est inexistante et est remplacée par le sentiment fugace d'une proximité d'intérêts.

B. Le partenariat, construction de réponses selon une dynamique d'associations

Il est un autre domaine où la dynamique d'associations renouvelle les pratiques de travail social : les actions en partenariat. Le partenariat est, fondamentalement dans son esprit, une « association » d'acteurs différents autour d'objets communs.¹⁸

Ces nouvelles formes de l'action publique construisent un parallèle étonnant avec la société française telle qu'elle s'est développée à partir du XIX^{ème} siècle. Comme celle-ci, l'action publique apparaît de moins en moins structurée autour de collectifs qui traitent de manière spécifique les problèmes qui leur sont propres. Dans les deux cas, des problèmes nouveaux échappent aux institutions anciennes (par exemple, la question de l'éducation pour les familles à partir du XIX^{ème} siècle, la question de la ville pour l'action publique aujourd'hui). Les individus, progressivement depuis 150 ans, les professionnels aujourd'hui, se sentent moins appartenir à des collectifs d'appartenance qu'ils ne trouvent, dans le premier cas, de l'intérêt à rencontrer des individus d'autres origines et, dans le second cas, à développer des actions avec des « autres » divers quand celles-ci rencontrent leur projet personnel.

Le partenariat, le travail en réseau, apparaissent ainsi être un mode original d'engagement professionnel. Ils amènent à apprendre à s'associer pour être actif, être acteur avec d'autres pour agir sur les problèmes, sur la base d'un autre critère que l'appartenance institutionnelle, où ce qui est prépondérant, c'est le rassemblement autour d'objectifs spécifiques communs.

Les questions qui se posent sont les mêmes qu'aux débuts de l'association. Comment construire un bien commun, et non s'affronter pour défendre des biens particuliers ? Quel fonctionnement démocratique pour un partenariat équitable et un respect des prérogatives institutionnelles ? Ces interrogations montrent que travailler en partenariat, c'est bien s'associer, car c'est définir des objectifs et des méthodologies en commun, c'est s'organiser pour atteindre ses buts, c'est instituer des règles équitables.

C. Les professionnels, acteurs des associations professionnelles

La participation des travailleurs sociaux à des associations « professionnelles » est aujourd'hui limitée. Elle n'en est pas moins importante dans deux cas de figure différents.

Tout d'abord, bon nombre de professionnels travaillent dans des structures qui sont de forme associative. Or, le projet associatif de leur structure employeur est parfois en sommeil, certaines associations gestionnaires oublient la dimension associative pour se concentrer sur la dimension gestionnaire.

¹⁷ N. ELIAS, La société des individus, Pocket, 1997

¹⁸ Ce qui suit est le fruit d'une recherche que je termine.

Les travailleurs sociaux peuvent-ils alors avoir un rôle dans la sollicitation de nouveaux militants pour renouveler la dynamique associative de leur structure ? Quelles actions peuvent-ils mettre en œuvre pour construire une dynamique qui fasse se rencontrer les revendications des membres bénévoles/militants et les exigences méthodologiques et techniques des professionnels ?

Dans un autre registre, il manque fortement aujourd'hui des associations actives de professionnels qui interviennent dans le débat public sur la pauvreté et l'exclusion pour y faire entendre le témoignage de ceux, les travailleurs sociaux, qui connaissent le mieux ces phénomènes, ont conscience des véritables enjeux et peuvent suggérer des pistes de travail construites sur une double inspiration, éthique et méthodologique. De telles propositions peuvent difficilement émaner de la parole publique des institutions. Celles-ci sont trop soucieuses des équilibres politico-institutionnels pour se risquer à des discours audacieux.

De telles associations existent déjà (par exemple : ANCE (Association Nationale des Communautés Educatives), Education et Société et, récemment, en Bourgogne et à très petite échelle, APACS¹⁹) mais elles sont trop peu nombreuses et sont insuffisamment investies par les travailleurs sociaux.

Conclusion

Aujourd'hui comme dans le passé, la question de l'association interroge les professionnels de l'action sociale sur la nature de leur engagement professionnel. Le travail social n'est pas une action publique ou collective comme les autres. Il s'agit ici de reconstruire ou de régénérer le lien entre les citoyens, quand celui-ci fait défaut, ou est à l'origine de souffrances ou d'exclusion.

Dans une logique sociétaire où les appartenances communautaires ont disparu et ne peuvent plus construire mécaniquement des solidarités de base, la forme associative, qu'elle soit formalisée ou non, apparaît comme un nouvel horizon pour rassembler ou provoquer le débat. Aussi, conjuguer son engagement professionnel avec des initiatives « associatives » n'est pas qu'une affaire d'inclinaison personnelle pour une forme de militance, c'est peut-être aussi être pertinent dans ses choix professionnels.

¹⁹ Association professionnelle des acteurs du champ social, fondée par d'anciens étudiants de l'IRTESS en Juin 2001.
Mél : a-apacs@caramail.fr